

**43 organisations  
sont membres de la  
CFCPI**

Action des Chrétiens pour  
l'Abolition de la Torture  
(ACAT)  
Action Contre la Faim  
Agir Ensemble pour les Droits  
de l'Homme  
Amnesty International France  
Association pour la promotion  
et le respect du Droit  
International humanitaire  
Avocats sans Frontières  
Barreau de Paris  
Barreau des Hauts de Seine  
Centre Nord Sud du Conseil  
de l'Europe  
CIMADE  
Comité d'aide aux Réfugiés  
Compagnons de la Fraternité  
Edmond Michelet  
Confédération Nationale des  
Avocats  
DIH – Mouvement de  
Protestation Civique  
ELENA - réseau d'avocats  
sur le droit d'asile  
Ensemble contre la Peine de  
Mort  
Fédération Internationale de  
l'ACAT (FIACAT)  
Fédération Internationale des  
Ligues des Droits de  
l'Homme (FIDH)  
Fédération nationale des  
déportés et internés,  
résistants et patriotes  
Fédération Nationale des  
Unions de Jeunes Avocats  
Fondation Terre des Homme  
Lausanne  
France Libertés  
France Terre d'Asile  
Handicap International  
Juristes sans Frontières  
Justice et Paix France  
Ligue des Droits de l'Homme  
et du Citoyen  
Magistrats Européens pour la  
Démocratie et les Libertés  
Médecins du Monde  
Médecins Sans Frontières  
MRAP  
O.I.D.B.B.  
Organisation Française de la  
Communauté Baha'ie  
Reporters sans frontières  
Ruptures  
Solidarité avec les mères de  
la place de Mai (SOLMA)  
SOS Attentats  
Survie  
Syndicat de la Magistrature  
Union Chrétienne des  
Déportés et Internés  
Union pour l'Europe Fédérale  
UNSA-Education

*Coalition française pour la*

*Cour pénale internationale*

C/o service Relex, Amnesty International-France  
76 Boulevard de la Villette, 75940 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 53 38 65 45 Fax : 01 53 38 55 00

Monsieur François Fillon  
Premier Ministre  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 22 mai 2007

***Projet de loi adaptant le droit pénal  
au Statut de la Cour pénale internationale***

Monsieur le Premier ministre,

En vous présentant ses félicitations pour les hautes fonctions auxquelles vous accédez, la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI) forme le vœu que l'une des premières tâches que, sous votre impulsion, le nouveau gouvernement réalisera sera de présenter au Parlement et de faire voter un projet de loi mettant enfin notre pays en conformité avec le Statut de la Cour pénale internationale.

Sept ans après avoir ratifié ce Statut, cinq ans après l'entrée en fonctions de la Cour, la France qui s'était pourtant engagée avec force dans le soutien à ce projet accuse désormais un incompréhensible retard par rapport à la plupart de ses voisins européens : elle n'incrimine toujours pas les crimes de guerre et n'assume toujours pas sa part de responsabilité dans la mise en œuvre du système pénal international créé par le Statut de Rome, fondé sur un mécanisme de *complémentarité* entre la Cour pénale internationale et les tribunaux nationaux.

Ni la proposition de loi du Sénateur Robert Badinter, en 2004, ni le projet de loi pourtant approuvé par le gouvernement, en 2006, n'ont été inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

Ce dernier projet, qui avait été déposé le 26 juillet 2006 sur le Bureau de l'Assemblée nationale, a même été retiré le 15 mai dernier.

Ce projet n'était pas parfait à nos yeux et appelait quelques critiques : manque d'harmonisation des définitions des crimes et des principes généraux de droit pénal international avec les définitions et principes codifiés dans le Statut de Rome ; nécessité d'étendre le principe d'imprescriptibilité aux crimes de guerre ; silence du projet sur la compétence des juges français à l'égard des crimes internationaux commis à l'étranger.

Mais son retrait par le précédent gouvernement nous inspire les plus vives inquiétudes quant au délai dans lequel le Parlement sera à nouveau saisi d'un texte.

Nous espérons, à tout le moins, que ce délai sera mis à profit pour améliorer le texte sur les points qui le méritent, et que cela pourra se faire sans trop retarder son examen.

La CFCPI a, jusqu'ici, été associée à l'élaboration de ce projet, même si toutes ses remarques n'ont pas été prises en compte. Nous espérons qu'il pourra en être à nouveau ainsi et vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous accorder un entretien afin de vous présenter nos propositions à cette fin.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Foreman'.

*Simon Foreman*  
*Président de la CFCPI*